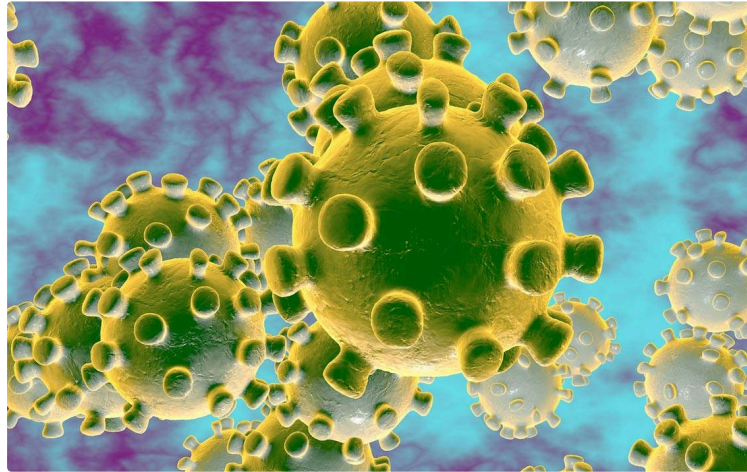


Coronavirus : l'ARS fait le point en Occitanie ce dimanche 22 mars, à 18 h 30



Coronavirus : l'ARS fait le point en Occitanie ce dimanche 22 mars, à 18 h 30

Ce bulletin récapitulatif n°14, l'Agence régionale de santé recense ce dimanche 22 mars, à 19 h 30, un total de 671 cas confirmés de coronavirus en Occitanie, 293 hospitalisations en cours, dont 86 en réanimation, et 30 décès en établissements de santé.

Parmi les indicateurs de suivi de l'activité hospitalière, vous trouverez désormais le nombre total des retours à domicile après passage en établissement de santé lié à un cas de coronavirus covid-19. Cet indicateur de retour à domicile englobe à la fois des personnes dont l'état de santé ne nécessitait pas ou plus d'hospitalisation mais le strict respect de mesures d'isolement à domicile, ainsi que des personnes considérées comme étant guéries.

671
CAS CONFIRMÉS
EN OCCITANIE

- 293 hospitalisations en cours, dont 86 en réanimation
- 123 retours à domicile
- 30 décès

Source : ARS

Evolution des données
La stratégie de tests ciblés rend désormais l'indicateur du nombre de cas confirmés moins pertinent. Une évolution vers un suivi épidémiologique comme celui de la grippe saisonnière est en cours par Santé Publique France.

✓

SUIVI DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE PAR DEPARTEMENTS	HOSPITALISATIONS EN COURS	DONT REANIMATION	TOTAL RETOURS A DOMICILE	TOTAL DECES (en établissements de santé)
Ariège (09)	3	2	3	-
Aude (11)	32	11	13	11
Aveyron (12)	14	2	4	1
Gard (30)	14	1	10	2
Haute-Garonne (31)	65	18	23	2
Gers (32)	4	3	-	-
Hérault (34)	74	23	53	7
Lot (46)	1	-	5	-
Lozère (48)	2	-	1	-
Hautes-Pyrénées (65)	6	1	1	-
Pyrénées-Orientales (66)	68	21	5	5
Tarn (81)	7	3	4	1
Tarn-et-Garonne (82)	3	1	1	1
OCCITANIE	293	86	123	30

LES INFORMATIONS UTILES

0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

En bref : les infos du jour

- Activités des établissements de santé** : dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, un arrêté permet désormais aux directeurs généraux des ARS d'autoriser les établissements de santé à exercer une activité de soins autre que celle au titre de laquelle ils ont été autorisés auparavant. Cet assouplissement réglementaire temporaire permettra à l'ARS d'ajuster plus facilement les modalités de prise en charge hospitalière.
- Tests COVID-19** : pour soutenir les capacités des laboratoires hospitaliers, 7 laboratoires de biologie médicale de la région ont été habilités, ce qui va quasiment tripler la capacité de dépistage en Occitanie.

24/24

Cliquez ici pour consulter :

- Les derniers communiqués de presse de l'ARS Occitanie
- Le dernier point de situation national du Ministère de la santé (video)

Consultez les sites officiels mis à jour en temps réel :

Questions-réponses, mesures mises en œuvre par le gouvernement, recommandations pour les professionnels de santé et les voyageurs...
www.gouvernement.fr/info-coronavirus
www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus
 Suivi épidémiologique : www.santepubliquefrance.fr

En direct sur Twitter :

[@gouvernementFR](https://twitter.com/gouvernementFR) [@MinSoliSante](https://twitter.com/MinSoliSante)
[@AlerteSanitaire](https://twitter.com/AlerteSanitaire) [@ARS_OC](https://twitter.com/ARS_OC)

PRATIQUE

Hôpitaux et EHPAD
Pour protéger nos aînés et les personnes hospitalisées, les visites sont suspendues dans tous les EHPAD et strictement limitées en établissements hospitaliers.

Education nationale
Consultez les recommandations du [Ministère de l'Education nationale](http://www.education.gouv.fr) et de vos Rectorats à [Montpellier](http://www.montpellier.fr) et à [Toulouse](http://www.toulouse.fr).

Arrêts de travail
Coronavirus : les déclarations d'arrêt de travail sont simplifiées pour les salariés parents, les personnes en ALD et les femmes enceintes. Voir les modalités sur www.ameli.fr